

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article6820>

Ce que dit le livre blanc sur la défense

- Défense - France -



Date de mise en ligne : vendredi 1er février 2008

Spyworld Actu

Ce document, on l'attend l'arme au pied, avec impatience et crainte, dans tous les états-majors et garnisons de France et d'outremer. Le livre blanc sur la défense et la sécurité, lancé par Nicolas Sarkozy à la fin de l'été dernier et qui sera bouclé au printemps, va tracer le destin militaire et stratégique de la France pour les quinze prochaines années. Le Figaro Magazine a pu avoir accès au rapport d'étape confidentiel remis au chef de l'Etat le 4 janvier. Sur deux ou trois propositions, le Président a déjà tranché et elles ont été rendues publiques. Il s'agit notamment de la création d'un « Conseil de défense et de sécurité nationale » qui fusionnera les conseils de défense et les conseils de sécurité intérieure, et dotera l'Elysée d'une structure de pilotage plus efficace. Lors de ce point d'étape, Nicolas Sarkozy a aussi validé l'ajout aux quatre grandes fonctions stratégiques (dissuasion, protection, prévention, intervention) d'un cinquième volet, celui de la « connaissance et de l'anticipation, incluant le renseignement ». Toutes les autres propositions sont restées secrètes et nous en dévoilons ici la teneur. La plupart doivent être rediscutées avant le rapport final, mais elles dessinent déjà nettement le futur visage de nos armées et outils de sécurité. Le tableau général peint par le rapport est plutôt sombre. La menace ne désarme pas, au contraire. Par rapport à la situation prévalant lors du dernier livre blanc de 1994, « la population française et le territoire national comme européen nous paraissent plus vulnérables et davantage exposés à des menaces directes », est-il écrit. La France est aujourd'hui « au premier rang des pays ciblés » par le terrorisme international et exposée à des « risques balistiques plus élevés ». Ces risques sont aussi « non militaires » (crises sanitaires...). La commission du livre blanc en conclut à une « incitation puissante à la mise en avant des missions de protection de la population et du territoire ». La grande tendance des années à venir. Apparaît ainsi le concept de « capacité de résilience de la société, des pouvoirs publics et des grands acteurs de la vie économique et sociale », cher à Nicolas Baverez, membre influent de la commission. En clair, il faut préparer la France, mal armée tant structurellement que psychologiquement, à supporter les effets de la « concrétisation d'un risque majeur (terrorisme, attaque informatique de réseaux critiques, menace balistique, crise sanitaire ou environnementale majeure) ». Pour autant, le rapport considère qu'à l'horizon de quinze ans, « le risque de déclenchement d'un conflit majeur ne peut être écarté », en particulier « dans l'arc de crise islamique, allant du Maroc au Pakistan ». Mais une autre donnée majeure et « sans précédent » doit être prise en compte : le « basculement du centre de gravité stratégique de la planète vers l'Asie ». La situation à venir des armées est tout aussi « préoccupante ». La commission se dit « frappée par les difficultés croissantes et le surinvestissement des soldats pour faire fonctionner des matériels de plus en plus souvent trop anciens ou inadaptés » alors que « l'arrivée des nouveaux équipements est lente ». Ces problèmes deviendraient « hautement critiques en cas de guerre ». Malheureusement, l'équation financière s'annonce « redoutable ». La commission a travaillé sur trois scénarios financiers : « Maintien en valeur du budget 2008 puis évolution en euros constants ; reconduction du budget 2008 en volume ; hausse de 0,8 % par an en volume. » Dans tous les cas, une baisse de la part du PIB accordée à la défense. Le ministère de la Défense souhaiterait ainsi lancer « l'étude d'un scénario augmentant son budget de 1,85 % du PIB en 2008 à 2 %, soit une hausse de 2,7 milliards ». Et ce, afin de respecter l'objectif officiel de 2 % du PIB. Logique, mais ambitieux.

REVUE DE DÉTAIL DES OPTIONS PROPOSÉES À L'ELYSÉE

Nucléaire. Dans ce domaine ultrasensible, on se dirige à la fois vers une certaine continuité et une correction de la doctrine. La « deuxième composante », celle des armes aéroportées, qui assure la dissuasion en complément de la force sous-marine, un temps sur la sellette, n'est apparemment pas menacée. Le maintien d'une stratégie de dissuasion reposant sur deux composantes, « différenciées et complémentaires », fait ainsi l'objet d'un large consensus. Par contre, la commission n'est « pas favorable » à l'extension du champ de la dissuasion au terrorisme d'origine étatique ou à nos voies d'approvisionnement stratégiques. Une petite « rupture » par rapport au discours de Jacques Chirac, qui avait évoqué pour la première fois ces sujets à l'Île Longue, en janvier 2006. En revanche, il faut réfléchir avec précaution à l'inclusion de nos alliés européens dans nos « intérêts vitaux ».

Opérations extérieures. Sur ce registre, l'heure est à la modération. La légitimité de plus en plus « contestée » des interventions « occidentales » dans le monde et leur manque de résultats politiques incitent à limiter les opérations extérieures aux situations où nos « intérêts stratégiques et de sécurité » sont en jeu. La commission propose donc

l'élaboration d'une « doctrine générale d'intervention extérieure » française (voire européenne dans un deuxième temps). Le dispositif militaire français à l'étranger, en Afrique essentiellement, devrait aussi être revu. Le rapport cite explicitement comme source d'économie le « volume et la répartition de notre présence et de nos prépositionnements dans le monde ».

Evolution des forces. Pour aider aux choix à venir, le rapport définit quatre options, qui seront à l'évidence « panachées ».

- ▶ Garder un modèle d'armée « complet », c'est-à-dire un « maintien de l'ensemble des savoir-faire », option mettant à l'abri d'une « surprise stratégique ». Mais, à l'aune des contraintes budgétaires, certaines capacités risquent de ne plus exister qu'à l'état « d'échantillons », avertit le rapport.
- ▶ Orienter les armées vers les « missions de stabilisation », ce qui revient à exclure le risque de conflit lourd dans les quinze années à venir.
- ▶ Une « capacité d'intervention lourde », ce qui suppose de limiter les contributions aux opérations de stabilisation et les forces prépositionnées.
- ▶ La « complémentarité européenne », en combinant des capacités « spécialisées » de différents pays. Cela suppose une forte volonté européenne et un feu vert de Washington. Et, au niveau national, que la France garde de « forts moyens de renseignement et de dissuasion » ainsi que des « capacités d'intervention » de haute qualité.

Relations avec l'Otan. Sur ce volet, la commission ne prend pas de risques et s'inscrit dans le sillage tracé par Nicolas Sarkozy. Elle prône ainsi une « clarification » et une « dynamisation nouvelle » de cette relation. L'option retenue est la « participation à l'ensemble de la structure militaire, sauf le Groupe des plans nucléaires (NPG) ».

Défense européenne. L'UE ne doit plus être « cantonnée au volet civil » de la gestion des crises. A partir d'un accord francobritannique et d'une relance franco-allemande, la commission suggère l'instauration d'une « coopération structurée permanente » en matière de capacités et le « projet d'une formation commune des personnels européens ». Dans le domaine de l'industrie et des technologies, elle plaide pour le développement de partenariats « bilatéraux ». Le modèle du « Groupe de travail de haut niveau franco-britannique » est cité, comme une voie à suivre avec des pays comme l'Italie, l'Allemagne, la Suède ou l'Espagne. Il est aussi recommandé la mise sur pied d'une stratégie commune européenne dans le domaine de la sécurité des approvisionnements énergétiques et en matières premières « face aux offensives de la Chine, des Etats-Unis et de la Russie dans les zones de production de ces ressources ».

Service civique. La commission semble mal à l'aise devant ce sujet évoqué par Nicolas Sarkozy quand il était candidat. Elle ne se hasarde que sur « ce qu'il ne doit pas être » : un « retour nostalgique à l'ancien service national » ou un moyen de pallier les déficiences des « instruments de cohésion sociale ». Et avance les avantages qui pourraient le rendre attractif, notamment un accès facilité à la fonction publique.

Capacités de gestion de crises. La capacité actuelle des plus hautes autorités de l'Etat pour faire face à une crise importante, en particulier sur le territoire national est jugée « très insuffisante par rapport aux besoins à venir ». Il est ainsi proposé de doter le ministère de l'Intérieur d'une « capacité centrale de gestion opérationnelle des crises » à vocation interministérielle, qui sera « installée Place Beauvau ou à proximité ». Le Centre de veille et de gestion des crises du Quai d'Orsay doit, lui, être renforcé et sa vocation interministérielle réaffirmée. Côté moyens militaires, le centre nerveux doit rester le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) de l'état-major des armées. Enfin, la commission propose la création d'un « organe d'appui à la conduite politique et stratégique » de la réponse aux crises. Cette structure devra être un « outil d'information des autorités et de communication du gouvernement ». Et apparaître « aux yeux du public, comme des intervenants français et étrangers, comme le lieu de l'impulsion politique ».

Renforcement de la coordination civilo-militaire. La commission estime qu'« en cas de crise grave sur le

Ce que dit le livre blanc sur la défense

territoire, dépassant le niveau local ou régional », l'action coordonnée de l'Etat doit être « incarnée par une autorité indiscutable ». Et c'est le préfet de zone de défense (il y en a sept en France) qui apparaît « le mieux placé », même si son autorité est aujourd'hui mal assise. Il doit donc être renforcé et doté de vrais moyens (au passage, on estime que les « zones de défense » doivent être rebaptisées). « Le cloisonnement est excessif entre chaînes militaires et civiles », ce qui impose « l'insertion, dans un même état-major sous l'autorité du préfet, de moyens militaires ».

Post-scriptum :

<http://www.lefigaro.fr/lefigaromaga...>